

3

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

Décret n° 2005-641 du 1er décembre 2005  
rectifiant le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant  
fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale ;

Vu la loi n° 8-2003 du 6 février 2003 portant loi organique relative à l'exercice de la tutelle sur les collectivités locales ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

**Article premier :** L'article 103 du décret n°2003-20 du 6 février 2003 portant fonctionnement des circonscriptions administratives territoriales est rectifié ainsi qu'il suit :

**Au lieu de :** La communauté urbaine est placée sous l'autorité d'un administrateur-maire, nommé par arrêté du ministre de l'administration du territoire.

Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions d'un secrétaire général de la communauté urbaine.

Lire : la communauté urbaine est placée sous l'autorité d'un administrateur maire, nommé par décret du Président de la République.

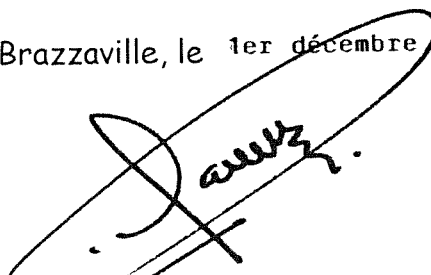
Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions d'un secrétaire général de la communauté urbaine.

Le reste sans changement.

Article 2 : le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.-

2005-641

Fait à Brazzaville, le 1er décembre 2005



Denis SASSOU N'GUESSO.-

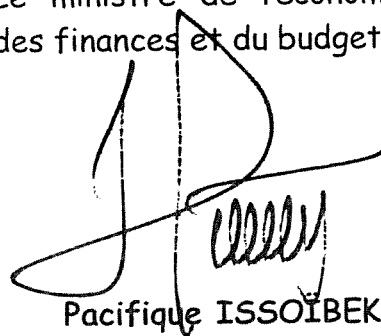
Par le président de la République,

Le ministre de l'administration  
du territoire et de la décentralisation,



François IBOVI

Le ministre de l'économie  
des finances et du budget,



Pacifique ISSOIBEKA